



RÈGLEMENT 2021-1038 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CENTRE-VILLE DU PLATEAU - EMPRUNT DE 1 235 760 \$ -

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal désire procéder à des travaux pour l'aménagement d'une place publique au centre-

ville du Plateau:

CONSIDÉRANT QUE

le coût de ces travaux s'élève à 1 235 760 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le

coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE

l'avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 30 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

1.

2.

3.

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 235 760 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint aux services techniques de la Ville de Baie-Comeau le 15 juin 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

Architecture du paysage :	276 943 \$
Architecture :	532 900 \$
Mécanique et électricité :	148 225 \$
Coûts directs :	958 068 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	95 806 \$
Sous-total :	1 053 874 \$
Frais incidents (± 10 % des coûts directs) :	95 806 \$
Sous-total :	1 149 680 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	57 340 \$
Sous-total (incluant les taxes) :	1 207 020 \$



Financement (± 3 % des coûts directs):

28 740 \$

COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL:

1 235 760 \$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 235 760 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2021-354 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 septembre 2021.

YVES MONTIGNY

MAIRE

CLÉMENCE RICHARD

GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Entrée en vigueur le <u>27 octobre</u> 2021





SOMMAIRE

1.0	Architecture du paysage		276 943.00 \$
2.0	Architecture		532 900.00 \$
3.0	Mécanique et électricité	3 2 8	148 225.00 \$
	(*)	Coûts directs :	958 068.00 \$
	×	Imprévus (10 % ± des coûts directs) :	95 806.00 \$
		Sous-total :	1 053 874.00 \$
		Frais incidents (10 % ± des coûts directs) :	95 806.00 \$
		Sous total :	1 149 680.00 \$
	х-	Taxes nettes (4,9875 % ±) :	57 340.00 \$
		Sous-total (incluant taxes) :	1 207 020.00 \$
		Financement (3 % ± des coûts directs) :	28 740.00 \$
		COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL:	1 235 760.00 \$

Dave Therrien, ing.

Directeur adjoint

Division des services techniques

Le 15 juin 2021





ARCHITECTURE DU PAYSAGE ESTIMATION DES COÛTS

		¥		
	Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
1.0	Préparation du site		2	
1.1	Préparation du site	global	4 500.00 \$	4 500.00
		Sous-total - Pré	Sous-total - Préparation du site :	
2.0	Excavation			
2.1	Excavation	130 m³	46.00 \$	5 980.00
		Sous-to	tal - Excavation :	5 980.00
3.0	Surfaces et bordures			€.
3.1	Fondations	740 m²	55.00 \$	40 700.00
3.2	Surface pavée	655 m²	160.00 \$	104 800.00
3.3	Surface d'asphalte	63 m²	85.00 \$	5 355.00
3.4	Bordure de béton coulé	100 m lin.	95.00 \$	9 500.00
		Sous-total - Surfa	ces et bordures :	160 355.00
1.0	Murets et ouvrages de soutènement			
4.1	Fondations	110 m²	37.00 \$	4 070.00
4.2	Mur de béton coulé	85 m²	350.00 \$	29 750.00
	Sous-tota	al - Murets et ouvrages d	e soutènement :	33 820.00
5.0	Ouvrage de bois			
5.1	Surface en bois Ipé	15 m²	435.00 \$	6 525.00
		Total - C	ouvrage de bois :	6 525.00
5.0	Végétaux			
6.1	Prix global main d'œuvre et végétaux	320 m²	127.00 \$	40 640.00
6.2	Arbre	7 un.	664.00 \$	4 648.00
6.3	Engazonnement	1365 m²	15.00 \$	20 475.00
		т	otal - Végétaux :	65 763.00
		TOTAL - ARCHITECTUR	E DU PAYSAGE •	276 943.00





ARCHITECTURE ESTIMATION DES COÛTS

		Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
1.0		Fondations (scène et bâtiment de servi	ices)		
	1.1	Fondations	200 m²	435.00 \$ _	87 000.00 \$
		Sous-total	- Fondations (scène et bâtin	nent de service) :	87 000.00 \$
2.0		Superstructure (scène et bâtiment de s	services)		
	2.1	Superstructure	215 m²	720.00 \$	154 800.00 \$
	2.2	Enveloppe extérieure	150 m²	930.00 \$	139 500.00 \$
	2.3	Toit	215 m²	155.00 \$	33 325.00 \$
		Sous-total - Sup	erstructure (scène et bâtim	ent de services) :	327 625.00 \$
3.0		Aménagement intérieur			
	3.1	Construction intérieure	80 m²	210.00 \$	16 800.00 \$
	3.2	Finitions intérieures	80 m²	230.00 \$	18 400.00 \$
	3.3	Finitions extérieures	230 m²	230.00 \$	52 900.00 \$
Sous-total - Aménagement intérieur :			ement intérieur :	88 100.00 \$	
4.0	25	Équipement et ameublement			
	4.1	Ameublement	80 m²	60.00 \$	4 800.00 \$
			Total - Équipement e	t ameublement :	4 800.00 \$
			Sous-tota	al - Architecture : _	507 525.00 \$
Contigences supplémentaires selon l'architecte (5 % ±) :		= : (± % rchitecte	25 375.00 \$		
TOTAL - ARCHITECTURE :			ARCHITECTURE :	532 900.00 \$	





MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ ESTIMATION DES COÛTS

	Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
1.0	Plomberie			
	1.1 Appareils de plomberie	1 un.	16 875.00 \$	16 875.00 \$
	1.2 Réseau d'eau domestique	1 un.	3 750.00 \$	3 750.00 \$
	1.3 Réseau de drainage sanitaire	1 un.	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	\$	Sous-to	tal - Plomberie : -	22 625.00 \$
2.0	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air			
	2.1 Distribution de CVCA	1 un.	12 500.00 \$	12 500.00 \$
, ,	2.2 Chauffage électrique	1 un.	4 250.00 \$	4 250.00 \$
	Sous-total - Chauffage, ventilation	n et condition	ıement de l'air : ¯	16 750.00 \$
3.0	Électricité			
;	3.1 Service et distribution électrique	1 un.	40 000.00 \$	40 000.00 \$
;	3.2 Éclairage et distribution secondaire	1 un.	58 000.00 \$	58 000.00 \$
	3.3 Autres systèmes électriques	1 un.	5 100.00 \$	5 100.00 \$
3	3.4 Communication et sécurité	1 un.	5 750.00 \$	5 750.00 \$
		Sous-to	tal - Électricité :	108 850.00 \$

TOTAL - MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : 148 225.00 \$